



Cahier des charges – « Chantiers jeunes » Albret Communauté

Descriptif du cahier des charges :

Contexte :

Dans le cadre du dispositif CAF « chantiers jeunes », le service jeunesse peut réaliser deux à trois chantiers par an, uniquement sur les périodes de vacances scolaires avec une durée imposée.

L'objectif est de limiter les contraintes de mise en place des chantiers pour permettre à un plus grand nombre de jeunes d'en bénéficier.

Il est important pour les jeunes de se retrouver sur des moments de partage et de convivialité. Pour ce faire, il est proposé de développer les chantiers au-delà du dispositif CAF tout au long de l'année.

Public cible : les adolescents de 11 à 17 ans

Modalités :

- **Quoi ?** : 1) Un chantier à destination des jeunes du territoire.
2) Un volet préventif via le déploiement de dispositifs comme les Promeneurs Du Net (prévention sur internet et réseaux sociaux) avec un agent formé et labellisé ou le programme Like You (alimentation, image corporelle et estime de soi).

- **Pourquoi ?** : Mettre en lumière l'engagement citoyen des jeunes (travaux, animations, actions solidaires, etc.).

- **Contrepartie pour le public** : Animations et sorties gratuites, éventuellement une bourse pour un projet collectif (à déterminer conjointement).

- **Lieu** : sur une commune d'Albret Communauté.

- **Période / date** : les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

=> Projet porté par le service PEEJ Albret Communauté, en partenariat avec la municipalité accueillante.

Si vous êtes intéressés pour accueillir un ou plusieurs chantiers jeunes sur votre commune, merci de lire préalablement les conditions exposées ci-après ; puis de nous faire parvenir votre candidature par courriel (enfancejeunesse@albretcommunaute.fr)



Conditions requises pour candidater :

1. **Être une commune d'Albret Communauté**
2. **S'engager à identifier les tâches à réaliser** (*peinture, ponçage, manutention légère, entretien d'espaces verts, rando éco-citoyenne, etc*) **en collaboration avec l'équipe d'animation.**
3. **Être en capacité de mettre à disposition un local, le matériel et les matériaux nécessaires (selon chantier) et adaptés au public jeune.**
4. **S'engager sur la présence d'un élu pour faire le lien, notamment au lancement du chantier.**
5. **S'engager à mettre à disposition un listing des jeunes de la commune ou à minima avoir identifié les jeunes de votre commune.**
6. **Moyens humains (en complément des agents d'animation du Pôle Jeunesse d'Albret Communauté) => Si nécessaire :**
 - Mise à disposition des agents municipaux pour le démarrage et la clôture de l'action.
7. **Être en capacité de mobiliser son réseau local**
 - Relais de la communication sur son territoire et auprès de ses administrés (associations, familles, commerces, abris-bus, etc.).
 - Création d'un flyer par nos soins à diffuser auprès des jeunes par la commune.
8. **Être en capacité de financer la contrepartie et les goûters pendant le chantier.**



Dans le cadre de la mise à disposition et avant toute animation, Albret Communauté s'engage à :

- Avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux et biens mis à disposition. Albret Communauté déclare avoir souscrit une police d'assurance auprès de la compagnie SMACL sous le n°263129/K.
- Avoir déclaré ses activités auprès des autorités compétentes et pouvoir en apporter la preuve si besoin,
- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, tout autant que les consignes spécifiques données par les représentants de la Ville, compte tenu de l'activité envisagée.
- Avoir procédé avec un représentant de la Ville à une visite des biens et de l'établissement, et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés.
- Avoir constaté et repéré avec un représentant de la commune l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie, ...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.